

LES « EXPERTS » .

Après les Experts TV à: « Miami» et à « Manhattan» ,
MédiaChartres constate que la France na plus à rougir, et ce ...
grâce à **Chartres Métropole.**



voir ci-dessous

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux>

L'Agglo de Chartres, a sa propre « équipe d'Experts» , pour tout et sur tout, incroyable, quel talent NON ?

Exemple: la santé des arbres, la qualité de l'eau, l'archéologie, les promotions immobilières, le stationnement,

l'état des habitations (ORI), etc



*photos MédiaChartres





Une sorte d'académie Française,
(mais locale), du « **tout savoir** » ...

Ce qui justifie (...) des incursions tous azimuts, sans avoir rien à justifier à personne, pas même la moindre carte d'appartenance ou le plus petit rapport (**soit disant existant**) mais **JAMAIS** publié ou mis à disposition des administrés-es !

Des « **Experts** » (tous sortis de la renommée »JPG « académie locale), à qui la loi pourrait bien venir, dans un prochain temps, demander des comptes, selon les sources de [MédiaChartres](#).

Sylvie Muller



Et il disait quoi, déjà, le magazine de la Ville, en couverture !

Sylvie Muller

DU « FLOU » au « SAUMÂTRE » !

Un chantier de plus, dans la lorgnette de [MédiaChartres](#).

Le chantier/promotion immobilière «**ASL DES DEUX RIVES** » ex

siège de la Société **Orange** du 5 au 13 0U 15 (?) rue du Petit Bouillon à Chartres, permis de construire: 280851800061 OBTENU LE : 18/10/2018 valable 3 ans (expiré), par un recours administratif de la Cour de Nantes.





*photos MédiaChartres

La « **SCCV Chartres Petit Bouillon** » 127 rue Gambetta à Suresnes 92150, avait jusqu'au **9 Aout 2021** pour revoir sa copie, **suite à des irrégularités** (?)

Informations sur l'entreprise 'SCCV Chartres Petit Bouillon'

Numéro Siren :841131485

Numéro TVA intracommunautaire :FR92841131485

Greffe : [RCS Nanterre](#)

Code NAF / APE : 4110D (**supports juridiques de programmes**)

Forme juridique : Société civile immobilière de construction-vente

Date d'immatriculation : 07/ 24/07/2018

Création Activité : l'acquisition et l'aménagement d'un terrain sis **5 à 13** rue du petit bouillon à Chartres (28) en vue de la construction de logements collectifs.

Mandataires sociaux : Gérant Associé : **LOGIH** ; Associé : **LOGICAP** « SOCIETE ANONYME » COOPÉRATIVE DU LOGEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ **Capital** : ... **200,00 €** (?)



<https://procivis.fr/notre-reseau/un-reseau-ancree/nos-sacicap/logicap-ile-de-france/>

Adresse : 127 rue Gambetta

92150 Suresnes Annonce légale publiée dans le Bodacc n°20180138 du 24/07/2018 13/07/2018

Source :

270014 Petites-Affiches Aux termes d'un acte authentique en date du 9 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

'**SCCV CHARTRES PETIT BOUILLON**' Forme : Société Civile de Construction Vente Siège Social : **127 Rue Gambetta 92150 SURESNES** Objet : L'acquisition et l'aménagement d'un terrain sis **5 au 13** Rue du Petit Bouillon à CHARTRES (28) en vue de la construction de logements collectifs.. Durée : 20 années **Capital social : 200 €** Gérant : **LOGIH SAS**, société par actions simplifiée au capital de **4.949.370 €**, 127 Rue Gambetta au 92150 SURESNES, 391 626 801 R.C.S. Nanterre, représentée par M. **SIMON Nicolas** La société sera immatriculée au R.C.S. de



Nanterre. Le représentant légal ?



*photos MédiaChartres

Un autre PC (permis de construire) modificatif, à été octroyé par la Mairie de Chartres, à une « filiale du promoteur », la SARL **Logih** (groupe **Polylogis**)
<https://www.polylogis.immo/mieux-nous-connaître/la-gouvernance>
<https://www.polylogis.immo/>

Le 20/09/2020:

« Le terrain (...) va faire l'objet d'une imperméabilisation totale en raison de la construction sur toute sa surface de bâtiments, incluant un jardin sur dalle, alors que deux des trois parcelles (...) ne sont actuellement bâties que sur un quart de leur surface. Or, il ne ressort d'aucune pièce du dossier (...) que le pétitionnaire aurait recherché en priorité une solution alternative ».

Extrait, par: Juges de la Cour administrative d'appel de Nantes

Chartres Métropole, avait pourtant à l'époque, rendu **un avis favorable** concernant les réseaux d'eaux pluviales (?)

Chartres Métropole et la Mairie de Chartres (service urbanisme), deviennent « suspects » voir, « complices » dans un **imbroglio administratif** !

Permis de construire, accordé à « **SARL Eric Cousté – CB Économie** » domicilié et représenté par '**Histoire & Patrimoine**' 87 rue Richelieu 75002 Paris (?) PC N° 280851800061T02 surface de plancher 2488,38 m² – du terrain 3638 m²

Présentation de la société '**HISTOIRE & PATRIMOINE**' société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 480309731, est active depuis 8 ans. Située à PARIS (75002), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la promotion immobilière de logements. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de 528 200,00 €. Le total du bilan a augmenté de 15,29 % entre 2020 et 2021. Société.com recense 4 établissements, 3 événements notables depuis un an ainsi que 17 mandataires depuis le début de son activité. Rodolphe ALBERT est président, Pierre-Olivier THIBault est directeur général et Arnaud BAUDEL est directeur général délégué de l'entreprise '**HISTOIRE & PATRIMOINE**'.

A noter, aucun mot sur le dénommé **Eric Cousté** et son SARL



(Gost) ?

Et pour finir en beauté, le chantier a été confié à la Sté,
très en vogue à Chartres ... **'TTC'** ;



<https://www.groupe-ttc.fr/>

*photos MédiaChartres

Les satellites de la Mairie de Chartres, à la basse de ce labyrinthe de Sté (s) écrans, pour mieux perdre les curieux, dans un dédale organisé ?



Il appartient désormais aux enquêteurs de faire toute la lumière, sur ce complexe brouillard immobilier.

Qui a vendu le terrain, à qui ... et combien ? (acte de vente).



Martine Leroy

BONNES AFFAIRES ?

Opération « **A – de 5 euros** » chez E. Leclerc du 19 septembre au 1er octobre 2022



[MédiaChartres](#), vous informe : (et ce n'est pas une PUB !)

Les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** préparent une grande opération autour de prix hypers attractifs. Objectif : améliorer votre pouvoir d'achat. Place aux bonnes affaires !



Par [Agence de presse APEI](#) Publié le 19 Sep 22 à 9:34

L'enseigne **E. Leclerc** prend la rentrée du bon pied ! Attentive au fait de **soutenir le pouvoir d'achat** des ménages en luttant notamment contre l'inflation qui sévit depuis plusieurs mois déjà en France, **E. Leclerc** lance une **grande campagne promotionnelle** entièrement consacrée aux « [petits prix](#) » **du lundi 19 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022.**

Durant ces deux semaines, les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** vous proposeront de nombreux articles à des **prix défiant toute concurrence**, dont certaines trouvailles à moins

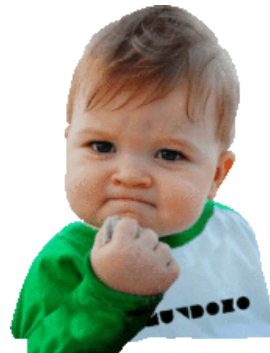
de **5 euros**.



Et tous les magasins E. Leclerc participent.

Ces prix attractifs concernent tous les rayons de l'enseigne. Car les magasins, outre l'alimentaire, proposent également une large sélection d'articles dans l'univers du textile, de la décoration, du petit électroménager, du multimédia, du jardinage, du bricolage, de l'animalerie, de l'automobile...

Profitez donc de cette vaste opération « **petits prix** » sur une très large **diversité de produits** étiquetés à des **prix**



incroyables.

La période du **19 septembre au 1^{er} octobre 2022** vous permettra ainsi de bénéficier de **bons plans et de promotions** qui feront assurément du bien à votre portefeuille. De quoi vous faire plaisir sans alourdir le budget familial. En cette période d'inflation, voilà une proposition qui ne se refuse pas !

Qualité et prix bas

Aussi, pourquoi ne pas profiter de l'événement « petits prix » pour compléter votre matériel de cuisine ou renouveler les ustensiles qui ont un peu trop vécu ? A moins que vous n'ayez

plutôt besoin d'un sac à dos et/ou d'un parapluie pour affronter l'automne. Là encore, sans grever votre budget !

Les hypermarchés et supermarchés **E. Leclerc** auront donc à cœur, durant ces deux semaines, de **faciliter votre quotidien** en pratiquant de « **petits prix** » et ce, dans tous les rayons. Pour qu'aucun d'entre vous ne se sente lésé, pour que chacun d'entre vous puisse profiter de tous les prix bas et parce que rendre votre essentiel accessible restera toujours le fer de lance de l'enseigne leader de la grande distribution en France.

MédiaChartres, espère que cette annonce ne cache rien de suspect, et que chacun trouvera son bonheur et fera des économies



Frank Tracy

« ÉTRANGES » ET MALSAINES SIMILITUDES

MédiaChartres, relève de nombreuses similitudes, entre les Villes de **Sète** et **Chartres**, (à quand le jumelage ?).

-Le Théâtre Molière de Sète-



Une artificialisation des sols supplémentaire ... et dans 20 ou 30 ans, quand l'inéluctable ce sera produit, les « débatteurs » resserviront la même salade : « C'était une autres époque, les visions étaient différentes, les responsables n'avaient pas idée (et surtout, pas de conscience, bien sur !) du désastre qu'ils accomplissaient » BLABLABLA, etc !

Mais ce système et cette chanson (du sempiternel réchauffé), ça ne prend plus et n'émeut plus personne.

Et quand l'irréparable est commis, il est **IMPOSSIBLE** de revenir en arrière !

Alors, contrairement au chanteur Georges Brassens, nous ne ferons pas de supplique, même simplement, pour aller visiter Sète ou pour voir la plage, et en voici la raison.



La ville de Sète (34200) se situe dans le département de l'Hérault, au sein de la région Occitanie. La ville comptait 43 609 Sétois au recensement de 2016. La zone où s'est installée la ville de Sète était peu peuplée et servait surtout de repère pour les navigateurs. La ville en elle-même

est fondée seulement en ... **1666**



Ça bétonne à Sète !

Projet de parking souterrain en centre-ville de **Sète**. En dépit de la procédure suspensive engagée par les riverains et l'association « **Bancs Publics** », qui n'ont à ce jour toujours pas pu prendre connaissance des permis réellement accordés, la mairie impose son projet de « **ville apaisée** » par la force avec l'appui de la Police Nationale.

Dernières nouvelles ce mardi 20 septembre :

- * Les palissades encerclent entièrement la place interdite aux passants depuis le jeudi 15
- * Depuis ce matin, les ouvriers s'activent au démontage du kiosque à musique sur la place
- * La société **Enedis** semble avoir commencé à creuser pour installer des équipements électriques.

Ci-après : L'Appel lancé par le Collectif citoyen, suivi de la liste des signataires, celle-ci reste ouverte.

UN APPEL



Depuis début Janvier 2022, la mairie de **Sète** entend réaliser

un parking souterrain sous la place du **kiosque** (dite Aristide Briand)

Un mouvement citoyen sans précédent s'y oppose. En tant qu'acteurs culturels, nous vous proposons cette Tribune du bon sens:

Nous sommes tous heureux à **Sète** d'avoir « les pieds dans l'eau » (surtout quand il fait chaud) mais nous ne voulons pas avoir la tête dans le ciment. **Un projet municipal d'une immense dalle de béton pour installer deux étages de parking sous la place Aristide Briand n'est pas raisonnable.** Finis les terrasses de café, les brocantes, les jeux d'enfants en plein **cœur de ville!**

Même si cela ne devait durer que trois ans, ce serait un chantier très compliqué, très coûteux, et surtout inutile car les conditions ne sont pas réunies :

1/ **Le kiosque à musique va subir une déconstruction risquée et une reconstruction encore plus risquée vu son poids et sa fragilité.**

2/ **Les nombreux arbres ne peuvent être transplantés vu leur stade de croissance.** Crèveront-ils à la déchetterie ?

3/ Il est certain qu'une eau de source coule régulièrement en sous-sol menaçant le niveau inférieur de ce « parking » et l'ensemble des fondations.

4/ Et faudra-t-il placer des extracteurs pour les gaz d'échappement des voitures qui entrent et qui sortent. Et où ?

Soyons raisonnables, avoir les pieds au frais c'est bien, avoir la tête dans le ciment c'est indigne et aberrant.

Nous sommes atterrés devant la « modernisation » à marche forcée de **Sète**. Il y va de la survie de notre écosystème car **Sète** est un écosystème fragile parce qu'entouré d'eau et déjà trop bétonné par les municipalités du passé et la municipalité actuelle.

Certes il y a une forte pression démographique sur l'ensemble du littoral. Mais elle est **créatrice de richesses qui doivent être gérées au plus près dans une honnête consultation des citoyens.**

Que demandons-nous ? Simplement de freiner cette course vers l'abîme et ce développement urbanistique style années 70 profondément toxique pour l'environnement.

Trop d'élus sacrifient leur ville à des chimères pour certains, à des intérêts de clientèles pour d'autres...

Une ville réellement apaisée ne peut vivre que dans le libre concours de ses citoyens, à travers des consultations régulières, des dialogues courtois et une véritable harmonie entre tous les habitants de notre île singulière, singulière mais liée aux problèmes environnementaux de la planète.

Avec cœur et raison, voulez vous signer ce texte et en faire part à vos amis ?

Collectif citoyen **Eric.Sarner** (source [Mediapart](#) publié le 21/09/2022)

collectifcitoyen7@yahoo.com

Beaucoup trop de « **coïncidences** » et un réquisitoire, qui comme à Chartres, ne concerne pas les Élus (es), qui ne recherchent que l'intérêt personnel ou celui des « copains



d'abord » (...) pour revenir à, G. Brassens

Dans tout les cas, [MédiaChartres](#), constate un « *ostracisme vénéneux* », qui gangrène les Villes et les habitants.

ENFUMAGE MALADIF !

Pour [MédiaChartres](#) et les différents médecins spécialisés que nous avons contactés, le dernier projet en date du Maire (après les 400 parkings sous la butte des Charbonniers) relève d'une pathologie compulsive avérée (?)



*Photos MédiaChartres

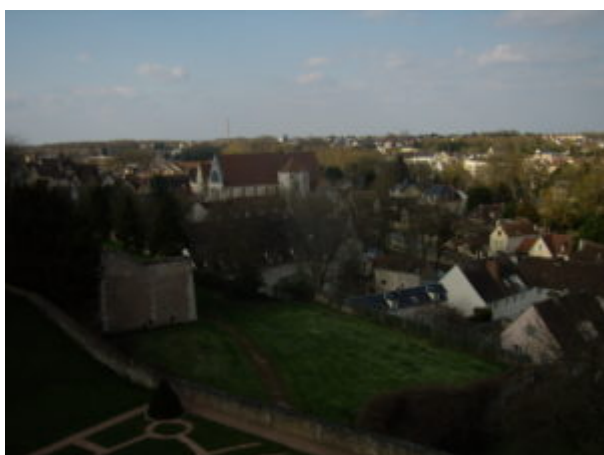
Monsieur le Maire de Chartres, affirme la main sur le cœur, dans un article de « **son** » quotidien local, que son **projet de parking souterrain, sous le jardin de l'Évêché**, est motivé et justifié, par un rapport d'urgence « on ne peut plus sérieux », mais en se gardant d'en donner le moindre détail ou la moindre ligne (**CQFD**).



Si cela est véritablement le cas, **il doit et sera publié en intégralité**, dans le quotidien préféré du Maire, et dans les magazines de la Mairie et de l'Agglo !

Le Nom de la société, ayant effectué cette « merveille » devra bien sur, y figurer.

D'après les sources de **MédiaChartres**, des expertises (X3), indépendantes, mené par des cabinets spécialisés, doivent être réalisés sur cet espace historique.



AVERTISSEMENT : (sources)

Ces indications sont données en complément du **DTU 11.1** traitant du sondage des sols de fondations.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Direction des Affaires Juridiques

1. [Composition d'une reconnaissance géotechnique](#)

2. Rapport de synthèse

3. Consistance d'une étude de sol

4. Reconnaissance géotechnique Pour tout ouvrage une reconnaissance géotechnique, préalable à la conception et à la construction, est recommandée dont les résultats doivent être pris en compte. Ils influent sur le parti retenu.

5. Le programme de la reconnaissance :

- tient compte des données géologiques générales de la région,
- tient compte des renseignements ou enseignements tirés de constructions voisines, s'il en existe,
- est adapté à la nature et aux dimensions générales de l'ouvrage à construire.

2. Objet de la reconnaissance géotechnique

La reconnaissance géotechnique a pour objet d'identifier les sols sous et au voisinage immédiat de l'ouvrage et d'en quantifier certains paramètres de comportement. Elle est menée jusqu'à une profondeur qui dépendent des dimensions en place de l'ouvrage, ainsi que de l'importance relative des contraintes appliquées au sol à différents niveaux, par rapport à celles dues à la gravité préexistante à ces mêmes niveaux.

Il est rappelé à ce sujet que, dans un plan vertical, la zone d'influence en profondeur d'une fondation est de l'ordre de grandeur du double de sa dimension horizontale et de l'ordre de grandeur de la moitié latéralement. Il apparaît ainsi logique que les sondages atteignent au moins le niveau où la contrainte préexistante est peu modifiée par l'existence de l'ouvrage.

Le nombre de sondages est adapté aux dimensions de l'ouvrage d'une part et à la nature présumée des travaux d'autre part.

On peut en particulier limiter le nombre de sondages, lorsque la nature des couches de sol est nette et homogène et que les

pendages sont faibles.

A titre indicatif, le nombre de sondages peut être estimé à raison de un tous les 400 m² de structure au sol, avec un minimum de 3 sondages pour un réservoir ou un château d'eau.

3. Paramètres de comportement du sol

Dans l'état actuel des connaissances géotechniques, il existe des paramètres permettant de quantifier la nature et le comportement des sols sous les sollicitations qui lui sont appliquées.

Les paramètres sont déterminés par des essais, soit effectués au laboratoire à partir d'échantillons intacts prélevés in situ, soit effectués in situ au moyen d'appareillages appropriés.

4. Composition d'une reconnaissance géotechnique

Sans que les indications ci-dessous soient limitatives, on peut s'en inspirer pour établir la composition d'une reconnaissance géotechnique.

* Paramètres caractérisant la nature des sols

- aspect, couleur, texture,
- appellation suivant la classification normalisée,
- granulométrie,
- teneur en eau,
- compacité,
- poids spécifiques apparent et absolu,
- limites d'Atterberg,
- état de fissuration, pendages.

* Paramètres caractérisant le comportement des sols

Ces paramètres dépendent en partie du type de procédure et d'appareillage utilisé.

- résistance à la compression,
- caractéristiques intrinsèques :
 - . cohésion,
 - . angle de frottement.
- pression limite et module pressiométrique,
- nombre de coups donnés pour l'enfoncement d'un micro-pieux (essai dit **SPT**),
- résistance de pointe et frottement latéral lors de l'enfoncement d'un micro-pieux (pénétrètres),
- caractéristiques de déformabilité sous charges.

* Paramètres caractérisant la nature du sol vis à vis des écoulements d'eau

- présence de nappe ou non – Niveaux (plus hautes eaux connues, crues, étiages, etc.),
- nature de l'eau de la nappe (agressive ou non),
- perméabilité des sols.

5. Rapport et synthèse

Dans tous les cas, la reconnaissance géotechnique fait l'objet d'un rapport comportant les parties suivantes :

- géologie de la région concernée,
- informations sur les constructions environnantes (s'il y a lieu),
- rapport sur les essais effectués (in situ et en laboratoires) :
 - . localisation des essais,
 - . description du matériel utilisé,
 - . mode opératoire,
 - . incidents,
 - . résultats obtenus.
- synthèse des informations et résultats obtenus.
- recommandations sur les procédés de fondations possibles et évaluations de leurs avantages et inconvénients.

Des indications quantifiées sont données sur les forces

portantes, niveaux de fondation, valeurs admissibles, etc. A défaut ces éléments sont déterminés par l'entrepreneur et soumis à l'agrément de maître d'œuvre.

6. Consistance d'une étude de sol

Une étude de sol, adaptée au type d'ouvrage, est communiquée aux soumissionnaires par le maître d'ouvrage.

Les ouvrages et leurs systèmes de fondation sont conçus en tenant compte des résultats des études de sol annexées au **CCTP**.

Cette étude sera conforme au **DTU 13.12** « Règles de calcul pour les fondations superficielles » ou selon le cas au **DTU 13.2** « Fondations profondes » : commentaires au cahier des charges de juin 1978, chapitre 1.1 « Calcul des fondations profondes soumises à charge axiale ».

Il appartient au maître d'ouvrage de préciser dans les documents d'appel d'offres :

- s'il a opté pour un type de fondations (superficielles ou profondes) ;
- s'il laisse la liberté de choix à l'entreprise.

Cette étude précise explicitement :

1. a) dans le cas de fondations superficielles :

- la contrainte de calcul « q »,
- les paramètres permettant de calculer, selon la taille de la fondation, sa valeur ultime « qu »,
- les paramètres qui permettent d'évaluer les tassements absolus et les tassements différentiels.

1. b) dans le cas de fondations profondes :

- la résistance de pointe,
- le frottement latéral,

ou les éléments permettant de calculer ces valeurs.

1. c) le niveau maximum de la nappe phréatique, à prendre en compte dans les calculs.

Ces valeurs, au stade de l'appel d'offres, permettent aux soumissionnaires de faire **une étude provisoire** des fondations.

Voici, ce que devrait, logiquement contenir le rapport de M. le Maire, attendons de voir (si nous le voyons un jour ?) !

La connerie, ça s'explique pas.
Faut des exemples.



Le scepticismisme de **MédiaChartres** en image



Martine Leroy

ÇÀ FLAMBE ... !

MédiaChartres info Gaz et électricité : les factures vont augmenter de 20 à 25 euros par mois (en moyenne).

Élisabeth Borne a annoncé que le bouclier tarifaire sera prolongé, limitant ainsi (d'après elle) l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité à 15%.

Selon le gouvernement, les factures « auraient » dû augmenter de 120% (?)



Après « **L'été sera chaud** »



Voici le

temps, de « **l'hiver sera rude** »



ALORS ... ?



La Première ministre a annoncé, lors d'une conférence de presse, le 14/09/, des **augmentations de factures**, de l'ordre de **25 euros par mois pour les personnes qui se chauffent au**



gaz, de 20 euros pour ceux qui se chauffent à l'é

15 % d'augmentation « au lieu de 120 % ... (pour mieux faire passer la pilule) ?

Une augmentation de 15 % des prix du gaz et de l'électricité, dès Janvier et Février 2023.

Il est « possible » que sans ce bouclier tarifaire mis en place et prolongé, Élisabeth Borne affirme que la répercussion des prix de l'énergie aurait dû faire bondir nos factures de **120 %** (et de combien, pour les actionnaires ?)

Soit pour le gaz 200 euros d'augmentation par mois, et 180 pour l'électricité. (**quand même**) ! Un « coup de pouce », qui devrait profiter à tous : ménages, copropriétés, logements sociaux, petites entreprises et petites communes.

L'exécutif promet que l'écart ne sera pas reporté sur les factures des consommateurs en **2024** ou plus tard et qu'il sera pris en charge par l'État (juste une promesse ...), mais que va-t-il se passer d'ici là ?

Souhaitons que **2023** ne verra pas un autre pic du covid, et pas plus, l'arrivée d'une nouvelle inflation galopante.

INFO + [MédiaChartres](#) :

Un chèque énergie exceptionnel sera versé à 12 millions de ménages. La moitié d'entre eux touchera 200 euros, l'autre moitié, 100 euros.

Un fonds d'aide de 220 millions d'euros, « sera débloqué » pour soutenir ceux qui se chauffent au fioul, 4 million de Français « devraient » ainsi bénéficier d'une enveloppe de **100 à 200** euros.





Prévisions :

-Le froid arrive en France dès le mercredi **5 janvier 2022**. L'air froid en provenance du nord, explique **Météo France**, va conduire à un « retour à des températures de saison » dès mercredi 5 janvier 2022 (ou avant ?). **Comprenez : le vrai retour du froid.**



Alice Cellier

LA VÉRITÉ ... !

Avec ce titre, **MédiaChartres** rend hommage au réalisateur **Jean-Luc Godard**, disparu dernièrement, mais également à l'émission « **Cash investigation** », diffusée sur **France 2**, hier soir.

A voir ou à revoir sur



Ou

<https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/>

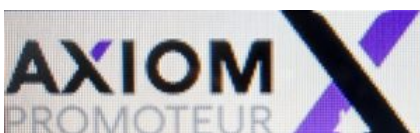
Le thème abordé par **Élise Lucet** et son équipe, colle à l'actualité, **même (et surtout) locale !** avec l'amplification de l'artificialisation des sols (bétonnage à outrance).



*Chantier entrée Nord Chartres, sur **120 514 M2**



*Pôle Gare



<https://www.axiom-promoteur.com/>

Le nouveau, dans la place ... !

<https://www.societe.com/societe/axiom-promoteur-843347105.html>

*Rue du Faubourg-la-Grappe (ex restaurant La Cloche de Bois)



Et contrairement à l'article du « journal local », ce ne sont pas 127, mais 141 logements qui étaient annoncés (?)

<https://www.axiom-promoteur.com/programmes-en-cours>

Sur la bétonisation:

L'État, avait fait des « promesses » (...) que le Sénat, se charge actuellement de lui rappeler, avec l'espoir de voir rapidement évoluer les choses, pour encadrer et stopper les « massacres » .

<https://www.senat.fr/presse/cp20220314a.html>

Et ce seront bien les adjoints en charge de l'urbanisme et de la délivrance des permis de construire, qui seront bientôt, en première ligne à répondre de leurs actes lors des interrogatoires, et pour ... (Eux-Elles), les explications



s'annoncent complexes (enrichissement et intérêts personnel), sous-jacent ?



Des révélations « surprenantes »: comme le financement des méthaniers, par certaines compagnies d'assurances, la France qui achète du gaz à ces sociétés, les grosses excuses des assureurs pour ne jamais rembourser les sinistrés dans le cadre des « **CAT-NAT** » (**catastrophes naturelles**), sur les cabinets d'experts corrompus jusqu'à l'os, la vitesse du réchauffement climatique (hors contrôle), etc.

Claude Harffi

* [photos MédiaChartres](#)

Dépenses pharaoniques.

Ainsi, il suffit donc au **Maire de Chartres**, de claquer des doigts, pour avoir des **interviews à la carte** et publiés dans le « journal » local ?



Il nous dévoile **SES** projets, **tous plus couteux, grandioses et fantasques.**

MédiaChartres, étant savamment évité (et pour cause).

Ceci nous ramène, à une chanson de **Michel Sardou**, « **Les lac du Connemara** » et particulièrement à ce passage :

« **Là-bas au Connemara**
On sait tout le prix du silence
Là-bas au Connemara
On dit que la vie
C'est une folie
Et que la folie
Ça se danse »

Alors il est certain et indiscutable, que nous avons d'excellents danseurs à Chartres !

Mais dans les pages de « **petites annonces** », à aucun moment le



Maire n'aborde, le FINANCEMENT



Question certainement très indiscreète, mais **MédiaChartres** aime la transparence (**la vraie**) ! Et ce qui nous intéresse, c'est le « **cash-flow** », soit la capacité d'autofinancement d'une entreprise ou collectivité, correspondant au bénéfice après impôt augmenté des amortissements et réserves **hors dettes** (et là ... les choses se compliquent !).

Et cette question légitime, tout le monde la pause. Sur le sujet, même le comptable **M. Franck M.** y perd son latin, et il faudra beaucoup de persévérance et de temps, à la **Cour des comptes** et au prochain contrôle du **PNF** pour commencer à comprendre, et aussi **beaucoup (peut-être même plus)** d'années aux Chartrains, pour « **éponger** » le passif (actuel et ... à



PARQUET NATIONAL FINANCIER

venir) de la Ville, créé par M. **le Maire et ses aujo**



Alors : banques étrangères, pierre philosophale (1), Euro



million , trésors des Templiers ?



(1) La Pierre philosophale en alchimie est le moyen de réaliser

une conversion : au contact des métaux « épais », elle les transforme **en or**.

Le Week-end prochain, à l'occasion des journées du patrimoine et des portes ouvertes, aurons nous accès aux secrets et à des révélations fracassantes (ou pas) ?



Martine Leroy

Vide- grenier et Foire à tout

...

Dans une époque, ou pour beaucoup, les fins de mois sont (ou vont être) de plus en plus difficiles, chacun développe des astuces pour pallier au coup de la vie, ou bien que vous soyez

Fin de mois difficile ?



collectionneur, ou curieux ?

MédiaChartres, vous parle des **vides greniers** ou des **foires à tout**, car il est possible en chinant, de réaliser de très bonnes affaires, et parfois même d'avoir de bonnes surprises et trouver « l'objet de ses rêves », sans oublier le (plaisir) de « discuter ferme, les prix » !





Pour information, le **Lions Club de Chartres**, organise ce **18/09**, son **12ème vide grenier** avec **200 exposants**, **Blv de la Résistance/Blv Chasles** et **Place des Épars**, dans une **ambiance conviviale et chaleureuse** et pour une **bonne cause**.

Vous trouverez certainement ce que vous chercher (et plus encore), à des prix incroyables ! (horaires habituels)

Toutefois, ce type de manifestation, est régie par la loi:

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/brocante-vid-grenier-braderie-regle-impot>

Et pour vous aider **MédiaChartres**, vous propose un lien qui recense une bonne partie des manifestations, de ce week-end (et d'autres).

<https://brocabrac.fr/28/week-end/>



Nous espérons, que le beau temps sera de la partie, (en principe . . . OUI) **alors, bonnes affaires à toutes et tous.**

<https://www.meteocity.com/france/meteo-week-end>

Karine Relin

REVENDEICATIONS !



Vendredi dernier **09/09**, les conducteurs (trices) des Bus de l'Agglo (**réseau urbain**), ont essayé de faire entendre leurs revendications.

Une petite centaine de personnes, ont animées un cortège avec décibels jusqu'à la **Place des Halles**, bien escorté par les forces de l'ordre (en nombre).





Dans l'espoir d'être reçu par le **Maire Jean -Pierre Gorge** ou par M. **Gérard Besnard** (voir plus loin).

Très occupés, ils n'ont pas eu le temps de recevoir les

représentants syndicaux de Filibus (?)

Le Président du conseil d'administration au sein de l'entreprise SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CHARTRES MÉTROPOLE TRANSPORTS

mais également, Maire de Morancez et actionnaire à 50% du Bistro des Halles à Chartres.

<https://www.chartres-metropole.fr/actualites/detail/transports-de-futurs-amenagements-innovants-pour-des-transports-collectifs-performants-et-interoperables>

<https://entreprises.lefigaro.fr/le-bistrot-des-halles-28/entreprise-849166533>

La Mairie et le Bistro des Halles





Pour les 50% restants;

<https://www.verif.com/dirigeants/Jean-claude-DENEQUE-1261072/>

<https://edecideur.info/edecideur.php?q=195920130309denjea-deneque-jean-claude-gerant-6820b-79164759700024-sci-henri-iv-26-rue-henri-iv-28190-saint-georges-sur-eure>

<https://edecideur.info/edecideur.php?q=195920120329denjea-deneque-jean-claude-gerant-4312a-42900637200024-societe-de-construction-chedeville-rue-peguy-zone-d-activite-28630-barjouville>

Sociétés, qui par le plus grand des hasards, est régulièrement sur les chantiers des **SEM –SPL et consorts de Chartres**, et plus troublant encore, la 5ème adjointe, porte le même Nom « **Chedeville**« (?) pure coïncidence (la Ville en est pleine).

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux/>


Presque, une « **HISTOIRE DE FAMILLE**« une sorte, de vieille

coutume locale ... !

Mais, revenons à nos chauffeurs.

Les revendications portent principalement sur: **les heures d'amplitudes, les temps de pause, le manque de sanitaire à chaque terminus, la sécurité, les ralentisseurs et ronds-**



points (de plus en plus nombreux), et bien  ... u

Une grève reconduite, dans l'attente d'une rencontre et de pourparlers avec la direction.

Transport scolaire **Écoles de Morancez**

La carte jeune est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans.

S'adresser au réseau Filibus.

www.filibus.fr

Collège Mathurin Régnier – Lycée Fulbert

[Ligne D15](#)

[MédiaChartres](#) va suivre, l'affaire.

Clara Hirsch